



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 2295

Texte de la question

M. Jacques Pélissard appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'évolution des activités financières assignées à la Poste. Certes, la Poste, entreprise publique depuis le 1er janvier 1991, doit équilibrer ses comptes avec ses seules recettes et a développé dans cette optique son offre de services financiers. Cependant, elle pourrait être à terme autorisée à distribuer des contrats d'assurance dommages. Une telle hypothèse ne manque pas d'inquiéter bien légitimement les professionnels du secteur qui redoutent une nouvelle distorsion de concurrence. Ainsi, les entreprises d'assurance, génératrices de nombreux emplois, seraient mises en péril par une telle évolution des services proposés par La Poste. Elles souhaitent donc savoir si ces inquiétudes sont fondées et connaître les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

L'auteur de la question s'interroge sur la position du Gouvernement à l'égard de l'accord projeté entre les AGF et La Poste, accord qui permettrait à cette dernière d'étendre son activité en matière d'assurances à la distribution de produits d'assurances dommages. Un tel projet fera l'objet de la part du Gouvernement d'un examen extrêmement attentif. Il sera notamment tenu compte de la compatibilité du projet avec les règles du droit de la concurrence, de considérations de nature prudentielle, du souci d'équilibre du marché de l'assurance dommages, de la situation propre de La Poste et de la place des services financiers dans son activité globale et dans son équilibre.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Pélissard](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2295

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 août 1997, page 2620

Réponse publiée le : 10 novembre 1997, page 3950